

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 juillet 2020

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt le vingt juillet à dix-neuf heure.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le treize juillet deux mille vingt, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

CREATION DE DEUX
EMPLOIS NON
PERMANENTS
D'ADJOINT
TECHNIQUE NON
TITULAIRE A TEMPS
COMPLET POUR
FAIRE FACE A UN
BESOIN LIE A UN
ACCROISSEMENT
SAISONNIER
D'ACTIVITE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Lucie FERRANDON, Sonia ANGEL, Gaëlle GIFFARD, Johanna BERREBI, Alice CANABATE, Simon BERSTEIN, Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET, Jimmy VIVANTE, Maxence COLIN, Vincent DURAND

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Moussou NIANG par Madeline DA SILVA, Patrick CARROUER par Valérie LEBAS, Richard LE PONTOIS par Christian LAGRANGE, Lisa YAHIAOUI par Liliane GAUDUBOIS, Isabelle DELORD par Christophe PAQUIS, Martin DOUXAMI par Sander CISINSKI, Delphine PUIER par Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG par Guillaume LAFEUILLE, Frédérique SARRE par Vincent DURAND, Hélène BERTHOUMIEUX par Vincent DURAND.

ABSENT : Aucun

SECRETAIRE : Sander CISINSKI

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200720-D97-20-DE
Date de télétransmission : 21/07/2020
Date de réception préfecture : 21/07/2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2020

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3, 2°

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

- Il est nécessaire de créer deux emplois non permanents d'agents des espaces verts, de catégorie C à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 30 septembre de l'année en cours.
- Ces agents non titulaires percevront une rémunération dans les limites déterminées par la grille indiciaire des adjoints techniques.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE d'adopter la proposition de création de deux emplois non permanents d'agent des espaces verts, à temps complet à raison de 35 h hebdomadaires.

ARTICLE 2 : DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2012 au chapitre 012.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine Saint Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal des Lilas et affichée en mairie.

Et ont signé le registre les membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas


Lionel BENHAROUS

Délibération votée par :

Voix pour : 35

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **22 JUL. 2020**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20200720-D97-20-DE
Date de télétransmission : 21/07/2020
Date de réception préfecture : 21/07/2020